

ABONNEMENT.

Saumur :	
En an.	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
En an.	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées ainsi restituées dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
15 Mai 1875.

Suivant l'usage, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas le lundi de la Pentecôte.

Bulletin politique.

A Vienne, à Saint-Petersbourg, à Londres, à Berlin même, on fait évidemment les plus grands efforts pour rassurer l'opinion publique sur les intentions des hommes qui gouvernent l'Allemagne et sur les dispositions de l'empereur de Russie. Ces efforts, hâtons-nous de le reconnaître, ont pleinement réussi, et d'autant plus promptement sans doute que les alarmes dont il s'agit ont été beaucoup moins vives, en réalité, qu'on n'a voulu le persuader. La France ne croyait pas, il y a un mois, à la possibilité d'une guerre immédiate avec l'Allemagne ; elle s'est décidément refusée à y croire, même après l'effrayante analyse qu'on lui a placée sous les yeux, des sentiments et des passions qui règnent dans une partie de la société allemande.

Si donc on a voulu alarmer l'opinion publique en France, et pousser notre pays, sous la pression d'une épouvante subite, à quelque démarche imprudente, à quelque résolution désespérée, on n'a pas réussi. Aussi ne faut-il pas s'étonner que la presse allemande cherche à rejeter sur nous la responsabilité des publications qui sont venues troubler si inopportunistement la quiétude publique. La Post, par exemple, dénonce la correspondance du Times comme une manœuvre française, et volontiers on nous ferait passer, sur les bords de la Sprée, pour les instigateurs secrets des attaques violentes qui ont paru contre nous-mêmes dans la presse officieuse de la Prusse.

Mais on ne saurait tromper aussi grossièrement le bon sens public, et nous devons relever, pour l'honneur du journalisme allemand, un remarquable article publié par la Gazette nationale de Berlin, organe principal des nationaux-libéraux, et défenseur constant de la politique de M. de Bismark. La presse officieuse de Berlin est fort malmenée dans cet article, qui rétablit, autant qu'il est possible, la vérité des faits, et dénonce, avec tout le respect possible, la haute origine des rumeurs belliqueuses lancées à travers l'Europe.

« Il y a un mois, dit la Gazette nationale, le monde vivait dans la croyance, sinon à une paix éternelle, du moins à quelques années de calme... Quelle que soit la destinée qu'un prochain avenir nous réserve, il ne nous rendra que difficilement le sentiment de la sécurité. Les causes profondes de ce cruel désenchantement nous sont cachées pour la plupart. Nous n'avons entendu que les cris d'alarme partis des régions de la presse allemande, où certainement on n'a pas l'habitude de marcher au rebours du courant officiel. Nous admettons donc que la direction politique suprême voulait que ce cri retentît, ou, qu'à tout le moins ce cri n'a pas été poussé contre son gré. »

L'importance d'un tel aveu n'a pas besoin d'être signalée. Si quelques alarmes ont

été conçues en Europe, elles sont parties de Berlin ; c'est donc de là qu'a surgi la première menace contre le maintien de la paix, et c'est ce qui explique la réaction actuelle de l'opinion publique chez nos voisins contre les tendances qui semblaient prévaloir récemment dans les hautes sphères gouvernementales de la Prusse. Quel que soit, en effet, le respect de la Gazette nationale pour l'autorité de l'empereur et pour la sagesse consommée de son premier conseiller, elle ne craint pas de leur faire entendre la voix de l'opinion publique, et d'affirmer que le peuple allemand veut la paix, tout en ayant conscience d'être assez fort pour terrasser le perturbateur, contre lequel il retrouverait le vigoureux élan qui a conduit, il y a quatre ans, ses armées de victoire en victoire : « La nation, ajoute-t-elle, sait que si son empereur l'exhortait de nouveau à faire la guerre, il n'agirait ainsi que pour obéir à une nécessité douloureuse et inévitable, et elle le suivrait de nouveau avec enthousiasme et confiance. »

Nous voilà bien loin des théories qui nous représentaient l'Allemagne comme prête à faire une application cynique du droit du plus fort, et l'on ne peut que féliciter la Gazette nationale d'avoir, bien qu'un peu tard peut-être, fait justice des monstrueux projets prêtés au parti militaire allemand, et qu'un plus long silence aurait pu faire considérer comme appuyés par la nation allemande.

Nous croyons à la sincérité de ce langage qui, paraît-il, a produit au-delà du Rhin une sensation profonde, et c'est pourquoi nous croyons fermement au maintien de la paix, placé désormais hors de question.

VERSAILLES.

14 mai, 2 heures.

Le vote de la veille est vivement commenté dans les couloirs. Les gauches ne dissimulent pas leur mécontentement pour la direction donnée au débat si important. A l'extrême droite, où l'idée de la dissolution a été franchement acceptée, la journée d'hier a produit également une mauvaise impression. La droite modérée et le centre droit se montrent seuls satisfaits du scrutin qui a décidé du sort de la proposition Courcelle.

A une heure, les chefs des trois groupes de gauche ont tenu une séance générale pour examiner la question de savoir s'il ne serait pas opportun de déposer une proposition de loi fixant la date de la dissolution. Les délégués se sont séparés sans prendre de résolution.

Aux Réservoirs, autre réunion, mais tenue par le centre droit. A la presque unanimité il a été décidé qu'on se prononcerait en faveur de la mise à l'ordre du jour de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur et de la loi électorale.

3 heures.

L'enquête sur le percement du tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre se poursuit activement. Aujourd'hui la commission spécialement nommée à cet effet a entendu un rapport présenté par M. Krantz, et tendant à l'adoption des propositions faites par la compagnie anglo-française se chargeant de mener à bonne fin ce travail colossal.

LA SÉANCE.

Autant les couloirs sont agités, autant la salle des séances est calme ; il est vrai que la discussion sur les caisses d'épargne a été reprise.

M. Dupont, qui supporte le premier l'indifférence parfaite des rares députés présents, voudrait démontrer que ce serait faire une chose dangereuse que d'élever de 4,000 à 3,000 fr. les livrets de dépôts.

Son argumentation tend sans doute à prouver que ses craintes sont fondées, mais le bruit des conversations couvre si bien sa voix, que personne n'entend le moindre mot de la thèse qu'il soutient. M. Fournier, qui essaie de défendre le projet, n'est pas mieux écouté.

MM. Rouvier et Faye, ayant à leur tour vivement critiqué l'article 2, M. de Meaux est venu déclarer que cette nouvelle disposition ne mettrait nullement en péril le crédit de l'Etat et ne pourrait en aucune façon accroître sa responsabilité.

Les autres articles de la loi réglant les questions de détail n'ont pas donné lieu à une vive opposition. (Agence américaine.)

Chronique générale.

C'est à propos de la proposition Courcelle qu'aura lieu le premier engagement parlementaire. Les batailles sérieuses se livreront sur la question du rappel de la loi des maires, sur le vote par scrutin d'arrondissement ou par scrutin de liste, sur la composition de la liste des sénateurs qui doivent être élus par l'Assemblée.

Deux politiques sont en présence, l'une qui voudrait agir à l'exclusion absolue de la droite et de l'appel au peuple, l'autre qui cherche à reformer avec ces groupes importants une majorité contre la gauche. La formation de cette majorité est possible ; nous dirons plus, il est indispensable qu'elle existe et que le pouvoir se trouve entre ses mains au moment où se feront les élections, soit qu'on en avance, soit qu'on en retarde l'époque.

On a distribué à la Chambre une proposition de loi de M. Cyprien Girerd relative à l'ordre des travaux et à la séparation de l'Assemblée. Elle est ainsi conçue :

« Article 1^{er}. L'ordre du jour de l'Assemblée nationale sera réglé de manière que la loi sur l'organisation et les attributions de la Chambre des députés soit votée dans le plus bref délai.

» Art. 2. Les élections des députés auront lieu le quatrième dimanche qui suivra le vote définitif de cette loi, et, au plus tard, le dernier dimanche du mois d'octobre.

» La Chambre des députés se réunira quinze jours après les élections.

» Art. 3. L'Assemblée nationale se séparera dès que la Chambre des députés et le Sénat se seront déclarés constitués. »

Dans la dernière réunion de l'Union républicaine, M. Gambetta a fait part des impressions qu'il avait recueillies dans le récent voyage qu'il vient de faire. D'autres députés, nouvellement arrivés, ont complété les renseignements de M. Gambetta, chacun en ce qui concerne leurs départements respectifs.

Il n'y a qu'une chose qu'il nous serait agréable de connaître dans cette réunion des purs de l'Assemblée : ce serait de savoir si M. Gambetta a raconté à ses collègues par quelles bordées de sifflets il avait été

accueilli partout dans le cours de son voyage.

M. le capitaine de frégate de la Motte-Rouge, commandant l'avis *Averne*, à la division du littoral nord de la France, vient de succomber à l'attaque d'apoplexie dont il avait été frappé si inopinément.

M. de la Motte-Rouge était un de nos officiers les plus distingués ; il n'était âgé que de quarante-six ans et comptait déjà vingt-huit années de service ; la marine perd en lui un de ses officiers d'avenir, et ses camarades un ami sincère et dévoué.

On lit dans l'Indépendance belge :

« Le conseil des ministres a continué l'examen des projets complémentaires des lois adoptées le 25 février dernier. Vous avez déjà donné les principales dispositions de la loi relative à l'élection des sénateurs ; en voici quelques autres concernant la loi des rapports des pouvoirs publics entre eux. Cette loi fixera l'époque de l'ouverture des sessions et de leur durée.

» La durée des sessions ne pourra être inférieure à cinq mois. Le Président de la République pourra proroger les Chambres pour le terme d'un mois au maximum. La prorogation ne sera pas renouvelable.

» Quant au droit de veto du Président de la République, il sera tel qu'il a été fixé par la loi du 13 mars 1873, c'est-à-dire que le chef de l'Etat pourra demander que les lois soient soumises à une seconde délibération.

» Je n'ai cessé de vous dire que le conseil des ministres n'avait pris aucune résolution quant au scrutin de liste ou au scrutin d'arrondissement. Je puis encore le confirmer aujourd'hui.

» M. Buffet, samedi dernier, au conseil des ministres, demanda à ses collègues de se prononcer immédiatement en faveur du scrutin d'arrondissement ou uninominal.

» L'ouverture de M. le vice-président du conseil reçut un accueil glacial. Il y eut une minute de silence.

» Alors M. le duc Decazes prit la parole et dit qu'il lui semblait très-inopportun d'attaquer cette question ; qu'il y en avait d'autres plus urgentes, notamment celle de l'examen des lois organiques complémentaires des lois constitutionnelles du 25 février.

» L'avis de M. le duc Decazes prévalut, et jusqu'à présent le gouvernement n'a pris aucune décision au sujet du scrutin. »

A titre de curiosité, nous reproduisons le morceau suivant, extrait de la *Volonté nationale*, organe du prince Napoléon :

« En cas de décès du fils de Napoléon III, jamais le prince Napoléon ne chercherait à restaurer l'Empire à son profit.

» L'hérédité, du reste, est bel et bien morte en France, de fait comme de droit.

» Depuis Louis XIV, pas un fils de roi n'a succédé à son père.

» Napoléon I^{er}, qui eut le tort de fausser la véritable tradition napoléonienne en se faisant sacrer empereur et roi par le Pape en 1804, est allé s'éteindre sur un rocher désert à deux mille lieues des côtes de France. Napoléon III, après avoir rêvé de détruire la république mexicaine et de restaurer le pouvoir temporel du Pape, à Mentana, est tombé misérablement à Sedan pour aller

mourir bientôt dans un modeste cottage à Chislehurst.

» Un troisième empire, qu'il ait pour restaurateur le prince Napoléon ou son neveu, finirait vraisemblablement dans le canal Saint-Martin. Ce serait la fin de ce pays.

» Aussi n'avons-nous jamais douté que la France ne se prononcât énergiquement en faveur de la forme républicaine, la plus logique, la plus économique et la plus compatible avec le principe même du suffrage universel.

Voilà les deux empires sommairement exécutés par un Bonaparte; seulement, le prince Napoléon, repoussant l'hérédité, rappelle le renard de la fable dédaignant les raisins « trop verts et bons pour des goudjats. »

Le *Petit Moniteur* publie les lignes suivantes qui lui sont adressées, dit-il, par un de ses lecteurs justement préoccupé « de sauver » le suffrage universel :

« Qu'en pensez-vous ? »

» L'enfant ne fait sa première communion que s'il a appris son catéchisme.

» L'ingénieur ne peut édifier sa première machine, exploiter son premier puits, construire son premier chemin de fer que s'il a son diplôme.

» Pour donner sa première leçon, il faut qu'un professeur ait son certificat de capacité.

» Pour tuer ou guérir son premier malade, un médecin doit avoir soutenu sa thèse.

» Pour perdre ou gagner son premier procès, l'avocat doit avoir passé la sienne.

» Et, pour dire sa première messe, il faut que l'abbé ait la tonsure.

» Tout débutant, en tout et partout, subit une épreuve.

» Pourquoi donc l'électeur n'aurait-il pas la sienne ?

» Avant d'exercer pour la première fois son droit électoral par le suffrage universel, pourquoi le citoyen français ne serait-il pas astreint à quelques formalités préliminaires ?

» Avant de l'admettre à l'honneur de voter pour la première fois, — avant de lui ouvrir les portes du scrutin, — avant de l'investir de cette importante et redoutable prérogative, un jury ne devrait-il pas examiner s'il sait lire et écrire, s'il n'est pas ivrogne de profession, artiste en barricades et expulsé des ateliers pour cause de fainéantise chronique ou de mauvaise conduite ?

» Législateurs, si vous faisiez cela, croyez-moi, vous n'auriez plus besoin de fabriquer des lois pour imposer au peuple l'instruction obligatoire, mot vide de sens à bien des égards. L'ouvrier des villes, aussi bien que celui des campagnes, ne voudrait pas être frustré de ses droits électoraux. Il irait de lui-même aux écoles; il les créerait plutôt que d'être dépossédé.

» Si j'étais député, je déposerais un projet de loi ainsi conçu :

« ARTICLE UNIQUE. — Le suffrage étant universel, tout Français majeur ne peut être admis à voter pour la première fois que s'il est capable de lire la constitution de son pays et d'écrire son bulletin de vote. »

» Qu'en pensez-vous ? »

L'auteur de ces réflexions judicieuses s'est arrêté en chemin. L'article unique de son projet ne répond qu'à demi à la pensée très-juste qui les lui a dictées. Il ne devrait pas suffire de savoir lire la constitution et écrire son bulletin pour être électeur. Avant cela, même avant tout, les « formalités préliminaires » dont il est parlé devraient être formellement exigées, à savoir : n'être ni un ivrogne, ni un artiste en barricades, ni un paresseux avéré, ni un mauvais sujet. Ceux qui ont le malheur d'appartenir à ces quatre catégories de citoyens, sont précisément « les gens sans aveu » que M. Thiers, un républicain pourtant, voulait exclure des listes électorales; en quoi, cette fois, il n'avait pas tort.

Nous sommes encore à temps pour procéder à cette salutaire épuration, qui, loin de blesser en quoi que ce soit « l'intégrité » du suffrage universel, l'aiderait certainement à atteindre cette sincérité, cette honnêteté si désirable, sans laquelle il ne peut être que mensonge. (*Union de l'Ouest.*)

Etranger.

ALLEMAGNE.

La *Gazette de Voss*, journal progressiste, après avoir démontré qu'il n'y a pas de motifs suffisants pour donner une apparence de réalité aux bruits inquiétants des derniers jours, reproche à M. de Bismark de ne les avoir pas fait taire, directement ou indirectement, par une parole autorisée. La France, dit la *Gazette de Voss*, est incapable de prendre sa revanche avant plusieurs années; elle est maintenant sans alliés; or, il n'y aurait pas de meilleur moyen de lui procurer des alliances, que de faire croire que l'Allemagne guette l'occasion de fondre sur elle pendant qu'elle est encore faible pour l'écraser.

La simple présence de l'empereur de Russie, dit la *Gazette*, ne peut rien pour rendre la confiance. La preuve en est le retour continu des terreurs, malgré l'alliance des trois empereurs et même après l'entrevue de Venise. « Le prince de Bismark, des lèvres duquel sont tombés si souvent des mots si incendiaires, pourrait facilement trouver au Landtag l'occasion d'éteindre le feu par quelques paroles opportunes, donnant l'assurance d'un été pacifique. Le commerce a beaucoup souffert de ces rumeurs et les plaintes sont générales. Comme on l'a souvent dit, l'espoir de l'empereur (il l'a répété plusieurs fois) est de pouvoir passer en paix les jours qui lui restent à vivre. »

La *Correspondance provinciale* publie un article intitulé : *Rencontre des deux empereurs et paix*, et dans lequel elle cherche à prouver que les inquiétudes qui se sont manifestées dans différents Etats voisins, ont été attribuées par les adversaires de l'Allemagne qui ont interverti les rôles, à de prétendus projets guerriers de la part de l'Allemagne.

Elle fait ressortir que la constatation nouvelle, évidente pour tout le monde, d'une politique commune aux deux empereurs ranimera partout la conviction rassurante que l'Allemagne aujourd'hui, non moins qu'il y a trois ans, voulait fermement la paix.

Elle affirme que l'Allemagne s'appuie non-seulement sur sa propre force, qui, au su de tout le monde, a toujours été prête à combattre ceux qui, à l'étranger, auraient pu être tentés de troubler la paix, mais encore sur le concours de puissants voisins, qui sont avec elle en communauté de vues et de desseins politiques.

Elle affirme que, de même qu'une nouvelle entrevue cordiale entre les deux empereurs et les conversations confidentielles entre les monarques et leurs ministres, à propos de la situation de l'Europe, offre un intérêt politique, surtout comme corollaire de l'alliance entre les trois empereurs, dont elle tend à réaliser les intentions, de même on peut supposer, sans crainte de se tromper, que l'empereur d'Autriche participe d'intention à chacune de ces entrevues.

La nouvelle visite de l'empereur Alexandre à Berlin, quoiqu'elle ait été provoquée chez les deux souverains par un besoin irrésistible d'épanchement sympathique plutôt que par des motifs politiques, n'en sera pas moins féconde en conséquences heureuses pour la paix du monde et la prospérité générale.

ESPAGNE.

Hendaye, le 4 mai, 42 h. 25.

(Officiel). — Dans le but de provoquer l'ennemi, qui refuse partout la bataille, on a commencé hier, dans la matinée, une attaque sur Guetaria; le roi y assistait avec les généraux Tristany, Mogrovejo et Egana. Cinq vaisseaux de guerre sont venus aussitôt au secours de la ville.

Toute la journée, la canonnade n'a pas cessé des deux côtés.

La poudrière de Guetaria a sauté. La portée et la justesse de l'artillerie carliste sont admirables.

Un canon a éclaté à Guetaria.

Les vaisseaux ennemis, après avoir reculé plusieurs fois, se sont retirés en bombardant dans leur retraite Zumaya et Zarauz.

Les princes de Parme et de Naples se sont beaucoup distingués.

Le roi a couché sur le champ de bataille.

Un assaut est imminent.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par arrêté du ministre des finances en date du 7 mai, M. Andreau, sous-directeur des Contributions indirectes de 2^e classe à Saumur, a été élevé sur place à la 1^{re} classe de son grade.

On lit dans l'*Echo universel* :

Plusieurs de nos confrères ont annoncé que les jeunes gens faisant partie de la réserve de l'armée active, en vertu d'un des cas d'exemption prévus par la loi, devaient se présenter sans retard au bureau militaire des mairies pour faire établir, par deux témoins, que les circonstances qui avaient motivé leur exemption du service actif subsistent encore actuellement.

Comme tout ce qui touche à l'organisation militaire préoccupe vivement le public, nous croyons devoir rectifier la précédente information, les renseignements que nous avons fait prendre en infirmant absolument l'exactitude.

Les jeunes gens dont il est question n'ont donc en ce moment aucune formalité à remplir.

Nous apprenons que MM. Dubreil et Pérignon, le premier gérant, le second rédacteur du *Travailleur*, se sont pourvus jeudi en cassation contre l'arrêt de la Cour d'assises qui les a frappés mercredi.

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans vient d'ajouter à son tarif spécial D, n^o 17, une série de prix réduits pour le transport des engrais (boue, cendre, etc.) de Saumur à Niort, Civray, Ruffec et Montmorillon, et vice versa.

LA FILLE DE ROLAND A TOURS.

Avant la représentation de la *Fille de Roland* à Saumur, qui doit avoir lieu jeudi prochain, l'œuvre de M. Henri de Bornier aura été jouée dans toutes les grandes villes autour de nous : Bordeaux, Tours, Angers, Nantes, etc.

Voici ce que dit le *Messageur d'Indre-et-Loire* de la représentation qui a eu lieu avant-hier à Tours :

« Jeudi soir, dans la salle de notre théâtre, la société de la ville de Tours a frémi. Notre grande histoire revivait sur la scène; Charlemagne et Roland semblaient planer dans les grandeurs du passé et retracer aux tristesses de notre époque les grandes leçons de l'honneur, de la bravoure et du patriotisme.

» Joyeuse et Durandal, avec leurs poétiques souvenirs, les sombres défilés de Roncevaux, les remords du traître Ganelon, les charmes de l'amour le plus pur, le plus saint et le plus grand, la majesté du vieux roi, la bravoure du soldat, l'amour de notre vieille France, tout était là.

» Aussi, quels secrets frémissements de bonheur et de joie ont parcouru l'auditoire ! Quels frénétiques applaudissements soulignaient ces accents magnifiques que les artistes se sont efforcés d'interpréter et de rendre ! Les applaudissements qu'ils ont recueillis ont dû leur dire qu'ils ont été fort goûtés.

» Brindeau, avec son front large, sa haute taille, ses puissantes épaules, sa longue barbe, était bien ce Charlemagne tel que la légende nous le dit. Sa dignité, son langage, ce regard profond qui mesure le passé et saisit l'avenir, cette majesté si fière de la France qui, par ses mains, promena la victoire du Nord au Midi, de l'Orient à l'Occident, semblaient faire renaître le plus grand des monarques de France.

» Que dire de M^{lle} Lauriane ? Son attitude modeste, la grande âme de la fille de Roland perçant à travers son regard, les accents de son cœur s'échappant de ses lèvres avec une diction pure, la sobriété de son geste, le sentiment parfait de sa situation, nous ont montré ce que pouvait être, dans sa simplicité et dans sa grandeur, la fille du héros de Roncevaux.

» Gérard, le bouillant Gérard, tenu par M. Ach, semblait nous redire quelque chose du *Cid* de Corneille. C'est là sans doute que M. Henri de Bornier, l'auteur de la *Fille de Roland*, a dû puiser une inspiration si heureuse. Qu'il en soit loué !

» Le sympathique Gérard, tout à la fois

fil dévoué, soldat sans peur ni reproches, amant passionné, homme d'honneur et de mœurs si divers avec un talent remarquable. Moreau, dans le comte Amaury dissimulant le traître Ganelon, Dalbert sous la figure d'un Saxon captif, n'ont pas peu contribué au succès de cette pièce qui nous rappelle par la richesse même des costumes, quelque chose des splendeurs de la capitale.

» Puisse la scène française redevenir pure et noble ! Puisse ces beaux sentiments de l'amour de la patrie, de l'honneur et du courage revivre partout et toujours ! Ce sera faire œuvre de patriotisme. — Philippe De villaile. »

L'autre jour, à propos d'une malle trouvée à Saint-Pierre-des-Corps, on pouvait se demander, comme dans la *Dame blanche* : quel est donc ce mystère ? Le *Messageur de Tours* nous apprend que le sieur Goubin, plâtrier, se rendant à la gare pour prendre le train de Saumur, où il habite, se trouva en retard. Il laissa sa malle près de la gare et s'éloigna après avoir pris ce qu'elle renfermait de plus précieux. Quand il revint, la malle avait disparu; elle avait été emportée dans le voisinage par un inconnu qui l'abandonna après avoir enlevé le lingot qu'elle contenait.

Il y a quelques jours, on a réclamé cette malle abandonnée.

Des régates auront lieu à Angers, sur la Maine, demain dimanche.

La fête patronale de Beaufort, dite de Jeanne de Laval, aura lieu le dimanche 23 mai. Il y aura grand festival, jeux publics, ballons et feu d'artifice.

On prépare de grandes fêtes aux Sables-d'Olonne, les 31 mai et 1^{er} juin, à l'occasion de l'inauguration de la ligne des Sables à Tours et de la ligne tout entière.

La série des fêtes de Blois n'est pas terminée.

Demain dimanche, M. Camille Dartois fera une ascension en ballon; lundi, aura lieu le carrousel, spectacle nouveau pour Blois, et à la nuit retraite aux flambeaux. M^{me} Fournier-Sarlovèze ouvrira ce soir les salons de la préfecture. On parlera outre de deux fêtes de nuit dans la halle et d'une grande fête, le 13 juin, pour la clôture générale.

Depuis le 4^{er} mai, la vente des allumettes chimiques, de quelque type qu'elles soient, ne portant pas la marque de la « Compagnie générale des allumettes chimiques », est formellement interdite sur toute l'étendue du territoire français.

Les contrevenants s'exposeraient aux peines édictées par les lois.

Nous empruntons au *Journal de Maine-et-Loire* les jolis vers suivants, inspirés par la récente catastrophe du *Zénith*, dans laquelle deux aéronautes ont trouvé la mort :

A SIVEL ET SPINELLI.

Courtisan du courage et flateur de la tombe, Dans les champs du savoir quand une étoile tombe, Mes vers trouvent pour elle une prière à Dieu. De l'océan des airs célestes aéronautes, Sivel et Spinelli, vaillants aéronautes, Je viens vous dire adieu !

Mais que cherchez-vous donc dans cet abîme immense ? Qui ne commence pas et toujours recommence ? Voulez-vous vers les cieux nous frayer un chemin ? Cet accès aux vivants est interdit sans doute, Puisqu'il fallut que Dieu vous abrégât la route Et vous prit par la main.

Vous êtes maintenant dans les célestes sphères D'où vous pouvez de là compter nos atmosphères. Vos regards, j'en suis sûr, s'y plongent avec soif. Et vous voyez, instruits par votre expérience, Que Dieu, comme à la mer, a dit à la science : « Tu n'iras pas plus loin ! »

Monter vers le zénith, délaissiez notre terre, Naviguer dans le ciel, sonder le grand mystère, Sans doute, c'est hardi... n'importe ! c'était beau. Vos deux noms, c'est certain, resteront dans l'histoire. Heureux qui, sur la terre, a pour lincoln la gloire. Et le ciel pour tombeau !

Adieu ! Nous qui de l'œil vous suivions dans le monde, Pendant que vous cherchiez une rive inconnue ! Il nous reste ici-bas tout ce que créa Dieu : l'éclaircie. Les fleurs croissent chez nous comme aux cieux. Je jette celles que j'ai sur vos funèbres voiles ! Adieu, martyrs ! adieu !

Achille KIRWAN. Ingrandes-sur-Loire, 12 mai 1875.

